

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **23/05/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite le **15/05/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **22 mai 2015**

L'an deux mil quinze

Le **vingt deux mai** à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, FREZARD Denis, COQUARD Cédric**

Etait absent : **M.COQUARD Cédric**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LA FONTAINE »

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle pour 2015 à l'association « La Fontaine » pour la somme de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 9 voix accepte la proposition du Maire et l'autorise à transférer la somme de 500 € du 022 au c/6574.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY